

Séance du 28 juillet 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé ; Mme Lougarot à M. Larralde.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - Catalogue expo Musée Basque

M. MASSE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

A la suite de l'incendie du clocher de l'église de la commune de SARE, un volume important de bois de charpente composé de pièces de chêne bicentenaires destinées au rebut car inutilisables pour la restauration, a été récupéré. A partir de cette matière l'artiste basque Juan GORRITI a réalisé une sculpture laquelle reprendra place dans le clocher comme mémoire et symbole de renouveau.

Une série de pièces de dimensions moindres conçues et réalisées dans la filiation de l'œuvre principale sera vendue à l'issue d'une exposition itinérante qui passera par le musée Basque et de l'Histoire de Bayonne regroupant quelques unes des œuvres, le produit de cette recette participant au financement de la reconstruction du clocher.

La mairie de SARE a élaboré un catalogue qui suit l'exposition itinérante dans lequel seront mentionnés les lieux d'accueil ainsi que les dates de présentation et d'ouverture au public.

Je vous propose d'autoriser la boutique du Musée Basque, dans le cadre de sa régie de recettes, à en assurer un dépôt et à procéder à la vente de ce catalogue au prix de 10 € Le produit de la recette sera reversé à la mairie de Sare et participera au financement de la reconstruction du clocher.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.